



L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le dix-sept mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gilles VAVRILLE.

Laurence SCHANG est élue secrétaire de séance.

Présents : MM. VAVRILLE, ALBERT, BRIAND, CAUWET, LAURENT, PERRIN et WEBER et Mmes BAUMANN, CHOLEY, CIURLEO, SCHANG et VIMBERT.

Absents : Mme BAILLEUL qui a donné procuration à Mme SCHANG, Mme MULLER STRECKER et M. CHENOT.

Ordre du jour :

- 136 (7.5) Demandes de subvention pour la bibliothèque municipale : Développement de ressources documentaires et d'outils d'animation - Equipement mobilier des bibliothèques ;
- 137 (4.5) Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle ;
- 138 (9.1) Chasse communale : indemnités du secrétaire.

136 (7.5) Demandes de subvention pour la bibliothèque municipale : Développement de ressources documentaires et d'outils d'animation - Equipement mobilier des bibliothèques :

Développement de ressources documentaires et d'outils d'animation :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (13 pour), accepte les devis d'acquisition de livres pour la bibliothèque communale auprès de "MOMIE METZ" pour un montant de 351.25 € et "LIBRAIRIE LE PREAU" pour un montant de 351.86 € au titre communal, sollicite auprès de Département de la Moselle une subvention de 350 €, s'engage à porter cette subvention au budget communal.

Equipement mobilier des bibliothèques :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (13 pour), accepte le devis d'acquisition de mobilier de rayonnage pour la bibliothèque communale auprès de "Manutan Collectivités" pour un montant de 614.90 € au titre communal, sollicite auprès de Département de la Moselle une subvention de 307 €, s'engage à porter cette subvention au budget communal.

137 (4.5) Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle :

Dans l'attente de l'avis du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Moselle, ce point est reporté à la prochaine réunion.

138 (9.1) Chasse communale : indemnités du secrétaire :

Comme suite à l'adjudication de la chasse communale pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (13 pour), décide d'allouer pour toute la durée du bail les indemnités suivantes lors de la répartition du produit de la location de la chasse :



Sur la base d'une directive de la Trésorerie Générale de Moselle datant de 1963, et de la directive disant que la trésorerie renonce à ses indemnités à partir de 2024, le montant des indemnités est calculé exclusivement sur la part revenant aux propriétaires selon les modalités ci-après :

Pour la part revenant au secrétaire de mairie chargé de l'établissement de la liste de répartition

- 8 % sur le montant des recettes

Pour la part revenant au trésorier municipal de SGC METZ

- 0 % sur le montant des recettes
- 0 % sur le montant des dépenses.

Liste des délibérations du 23 mai 2024 :

- 136 (7.5) Subventions - Demandes de subvention pour la bibliothèque municipale : Développement de ressources documentaires et d'outils d'animation - Equipement mobilier des bibliothèques ;
- 137 (4.5) Régime indemnitaire - Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle ;
- 138 (9.1) Autres domaines de compétences des communes - Chasse communale : indemnités du secrétaire.

Fait et délibéré en séance,

*Le Maire,
VAVRILLE Gilles*

*La Secrétaire de séance,
SCHANG Laurence*